

MODÈLE DE SAISINE DU CST

TAUX DE PROMOTION POUR L’AVANCEMENT DE GRADE

|  |  |
| --- | --- |
| **GRADES D’AVANCEMENT** | **TAUX** |
|  |  |

A

Le

Signature de l’autorité territoriale,

**MODÈLE DE DÉLIBERATION**

OBJET : détermination des taux pour les avancements de grade.

Le ..... *(date)*, à .......*(heure)*, en ........*(lieu)* se sont réunis les membres du Conseil Municipal *(ou autre assemblée)*, sous la présidence de ..................,

Étaient présents:………………...................

Étai*ent* absent*(s)* excusé*(s)*.......................

Le secrétariat a été assuré par......................................

Le Maire *(ou le Président)*, rappelle à l’assemblée :

Conformément aux dispositions du L522-27 du Code Général de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d’agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l’avancement de grade.

- Vu l’avis du CST en date du ………….:

Le Maire *(ou le Président)* propose à l’assemblée,

de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d’avancement de grade dans la collectivité comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CADRES D’EMPLOIS** | **GRADES** | **TAUX (%)** |
|  |  |  |

Le Conseil Municipal *(ou autre assemblée)*, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux tels que mentionnés ci-dessus.

**ADOPTÉ** : à l’unanimité des membres présents

ou

à .................. voix pour

à .................. voix contre

à .................. abstention*(s)*

 Fait à..........................................., le .........................................

Le Maire *(ou le Président)*

- Transmis au représentant de l’Etat le : …………………………..

- Publié le : ………………………………………………………………